

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-DIEU
M.R.C. DES BASQUES**

15 décembre 2023 À une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu, tenue le vendredi 15 décembre 2023, à 18h00, à la salle du conseil dûment convoquée par le secrétaire-trésorier suivant un avis spécial signifié aux membres du conseil, conformément aux dispositions du code municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire.

Sont présents :

Monsieur Jean-Claude Malenfant, maire

Madame la conseillère Colombe April

Messieurs les conseillers Gaston Paré
Jean-Pierre Bélisle
Bruno Gamache

La conseillère Mme Annie Lévesque-Lauzier de même que le conseiller M. Stéphane Rioux sont absents.

Monsieur Marc Morin, directeur général, assiste à la séance et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18h00, Monsieur le maire vérifie le quorum requis et déclare la séance ouverte.

2023-12-195 RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gaston Paré
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit et est accepté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-196 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 463 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES (GÉNÉRALES ET SPÉCIALES) AINSI QUE DES AUTRES MODES DE TAXATION (COMPENSATIONS OU TARIFICATIONS) NÉCESSAIRES À L'EXERCICE FINANCIER 2024

M. le conseiller Jean-Pierre Bélisle donne avis de motion qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 463 imposant des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2024.

L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever, sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la municipalité, les taxes et tarifications requises pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2024.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le secrétaire-trésorier de la lecture du règlement numéro 463, une copie du projet de règlement a été préalablement remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h01 par le maire.

Jean-Claude Malenfant,
Maire

Marc Morin,
Greffier-trésorier

